

Dépôt : Franz Fayot
Groupe politique LSAP

Luxembourg, le 17 décembre 2025

P2s 8600 et 8601



MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que le débat budgétaire constitue l'un des moments centraux de la vie parlementaire, permettant à la Chambre d'exercer pleinement son rôle de contrôle, d'orientation politique et d'évaluation des priorités gouvernementales ;
- considérant que le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour un exercice donné poursuit des objectifs distincts de ceux du projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle, lequel vise à présenter une trajectoire budgétaire à moyen terme ;
- considérant que le traitement conjoint du budget annuel et de la programmation financière pluriannuelle tend à complexifier les débats parlementaires, à en réduire la lisibilité et à limiter la possibilité d'un examen approfondi des choix politiques sous-jacents ;
- considérant que le Conseil national des finances publiques, dans son avis relatif au budget de l'État pour l'exercice 2026 et à la programmation financière pluriannuelle 2025-2029, estime opportun de mieux distinguer les débats portant sur le budget annuel de ceux relatifs à la planification budgétaire à moyen terme, afin de renforcer la clarté et la qualité du processus budgétaire ;
- considérant qu'une séparation plus nette de ces débats permettrait à la Chambre de se prononcer plus précisément, d'une part, sur les choix budgétaires immédiats ayant un impact direct sur les citoyennes et citoyens et, d'autre part, sur les orientations stratégiques à moyen et long terme des finances publiques ;
- considérant qu'un tel découplage contribuerait à améliorer la transparence démocratique, la compréhension des enjeux budgétaires par le public et la qualité du débat politique, tout en renforçant la capacité du Parlement à exercer un contrôle effectif sur la trajectoire des finances publiques ;

invite le Gouvernement à :

- examiner la possibilité de dissocier, tant sur le plan procédural que sur le plan du calendrier parlementaire, les débats relatifs au budget annuel de ceux portant sur la programmation financière pluriannuelle, afin de permettre un traitement distinct et approfondi de ces deux instruments ;
- présenter à la Chambre des Député-e-s une proposition concrète de réforme du processus budgétaire, visant à améliorer la lisibilité, la transparence et la qualité du débat parlementaire en matière de finances publiques ;

Signature (s) :

F. Fayot

Georges Engel